

N°2



Mon village

# Elesmes

UN  
TEMA  
MA  
S



MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

**Comment nous contacter**

Téléphone : 03.27.68.40.12 Mail : [mairie.elesmes@wanadoo.fr](mailto:mairie.elesmes@wanadoo.fr)

Facebook : Elesmes Bon Vivre

Site internet: [elesmes.e-monsite.com](http://elesmes.e-monsite.com)

# ÉDITO DU MAIRE



## SOMMAIRE

2	Édito
3	Classement des maisons illuminées
4	Retour en photos
5	Quelques rappels
6-7	Développement durable : la commune s'engage
8	Les actions de 2020
9-10-11	Le coin des associations
12	Numéros utiles

Responsable d'édition  
F FEDDI  
Rédacteur :  
F BOURBICHE  
Communication  
site web : F MARLIÈRES  
Réalisation  
VTCMultimédia  
03.27.39.90.00

ELESMOISES, ELESMOIS,

La situation que nous vivons depuis le mois de MARS nous a bouleversés et restera gravée dans notre mémoire collective.

Néanmoins cela ne doit pas nous empêcher de nous projeter dans l'avenir et de finaliser nos projets municipaux comme l'aménagement de la zone de loisirs, ainsi que l'accessibilité de la borne de déchets verts.

La remise en fonction de notre foyer rural, ainsi que la sécurisation de ses abords, focalisera toute notre attention. Des volets ont été posés suite à des dégradations successives, et une remise aux normes acoustiques est programmée.

La mise en œuvre de nos projets ne nous empêchera pas de continuer le travail déjà accompli, voire même de le renforcer comme l'entretien régulier et la mise en œuvre d'un règlement pour le cimetière, le renforcement du fleurissement, et bien évidemment la propreté du village.

En ce début d'année, nous déciderons de façon participative, de la concrétisation du projet de réalisation de la cantine et d'une salle polyvalente, ainsi que des aménagements autour de ce lieu du patrimoine agricole elesmois.

Cette décision portera sur un investissement financier à moyen, voire long terme pour notre commune, et permettra de générer dès sa mise en fonction, non seulement des économies substantielles, mais également d'assurer la sécurité des enfants qui fréquentent notre école lorsqu'ils se rendent au foyer rural, lieu d'accueil actuel de la restauration.

La location de cet équipement pourra également être source de rentrée d'argent pour la commune et les habitants pourront s'y réunir lors de grandes manifestations.

Cependant, ces projets nécessitent vigilance et attention ; c'est pour cette raison que l'équipe municipale bénéficiera d'un plan de formation de gestion et d'administration des affaires communales.

Elesmoises, Elesmois, au nom du conseil municipal et de vos employés, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2021. Prenez surtout soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

**Pour l'équipe municipale**  
**Le MAIRE**  
**Eric FEDDI**

# Classement photos illuminations

Tous les participants ont usé d'imagination pour faire briller notre village pendant les fêtes. L'établissement du classement a été difficile et les juges ont été impatients, pour cette première édition chacun recevra une récompense sous forme de bon d'achat.

**MERCI À TOUTES ET TOUS DE VOTRE IMPLICATION POUR ELESMES**



**1er Monsieur BISIAUX Philippe 62 rue Haute**



**2nd Monsieur PAGNIER Stéphane  
63 rue de la chapelle**



**3ième Monsieur BOURDIN Stéphane  
05 rue du pont de pierre**

## Les autres participants par ordre alphabétique

BERNA Christiane 73, rue haute  
BURIEZ Rosine 28, route de binche  
CANONNE Philippe 20, rue de mairieux  
DECAVELLE Laurent 25, rue du pont de pierre  
HARBONNIER Typhaine 18, rue du pont de pierre  
HAUW Stéphane 15, rue de boussois

LALAU Alain 20, route de binche  
LAMOUREUX /CROISSY Steeve et Amélie  
05, rue de ponteau  
LEBEAU Michel 55, rue haute  
LESTERQUY Luna 3, rue du pont de pierre  
MASSERON Delphine 58, rue de bersillies  
SOURMAIL Maël 1, rue de la chapelle



Le village  
illuminé



# Petits rappels pour bien commencer cette nouvelle année dans le respect de chacun



## Le désherbage

Chaque année, nous remarquons toutes et tous que la végétation reprend ses droits et s'installe dans notre village et en particulier sur les trottoirs. La commune organise le désherbage des caniveaux.



**En complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique.**

Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires.

Les déchets végétaux résultant des opérations de désherbage doivent être ramassés et présentés à la collecte des déchets verts ou emmenés à la déchetterie.

**Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.**

## Bacs

Afin de limiter la présence dangereuse des containers à poubelles sur la Voie Publique un arrêté est en cours de rédaction pour limiter au maximum les risques d'accidents.



**Ce que dit la loi :**

Le ramassage des poubelles est réglementé par un arrêté municipal indiquant les jours de collecte des déchets. **Les habitants qui ne respectent pas les règles encourent une amende forfaitaire de 35 Euros** (code pénal art R632-1, code de Procédure pénale art.R.49).

## Le balayage

La commune s'est dotée d'une balayeuse pour organiser un nettoyage régulier des voies publiques.

**Tout comme le désherbage, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique**

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toutes saisons. Les bûchettes et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Une attention particulière est demandée pour le ramassage des mégots.

Les saletés et déchets collectés lors du balayage doivent être ramassés et évacués selon leur nature ou à défaut avec les ordures ménagères.

**Chaque habitant est acteur de l'image de notre village**

Dans son édition du 12 décembre 2020 un journaliste de la voix du nord titrait son article :

**"Neige et feuilles mortes : faut-il entretenir le trottoir devant chez soi ?"**

L'entretien de cette partie de l'espace public située en limite de la propriété privée est souvent source d'interrogations. Tout dépend en fait de l'existence ou pas d'un arrêté municipal dans votre commune.

Les feuilles mortes, bientôt le verglas et la neige peut-être. En cette fin d'année, les trottoirs sont susceptibles de devenir glissants si leur entretien n'est pas assuré. Mais qui s'y colle ?

La réglementation prévoit deux cas de figure, selon que votre commune a pris ou pas un arrêté municipal.

En l'absence d'arrêté municipal exigeant le déneigement ou le balayage des feuilles mortes, c'est la commune qui se charge de l'entretien.

S'il y a un arrêté, l'entretien incombe aux riverains (le propriétaire, le locataire ou le syndic de copropriété pour un logement collectif). Selon la précision de cet arrêté, vous devrez balayer les feuilles mortes, déblayer la neige et assurer le salage ou le sablage le long de la façade de votre maison jusqu'en bordure du trottoir, en tout cas sur un mètre de large au moins.

### Éviter les ennuis

En cas de doute sur l'existence de l'arrêté (il doit être obligatoirement affiché en mairie), le mieux c'est d'entretenir le trottoir dans tous les cas. Ça demande peu de temps et peu de moyens : un balai pour les feuilles, une pelle et un sac de sel (une dizaine d'euros les 25 kg) pour la neige. Et ça peut surtout éviter des ennuis : le non-respect d'un arrêté est passible d'une amende de 35 € et, en cas d'accident (o chute d'un piéton par exemple), votre responsabilité peut être engagée.

A la lecture de cet article il nous a semblé judicieux de rédiger un arrêté régissant les attributions des uns et des autres car en cas d'accident, la responsabilité des riverains (propriétaires habitant le logement ou locataire) peut également être engagée pour négligence, même en l'absence d'arrêté municipal.



# ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCO-RESPONSABLE : Pourquoi ?

**Notre commune s'inscrit désormais dans une politique axée sur le développement durable.**

En une cinquantaine d'années, l'Homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel : 11 millions de points lumineux pour le seul éclairage public en 2012 ; soit une progression de 89% en 25 ans seulement.

Ce constat de l'ANPCEN (Association Nationale Pour La protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne) vient nous rappeler qu'aucun bilan écologique en France n'est suivi pour l'éclairage public et que les idées reçues restent encore tenaces. Quelques chiffres et arguments pour comprendre les enjeux d'un Éclairage Public Eco Responsable.



## 01

### Argument biodiversité

- 1/3 des vertébrés et 2/3 des invertébrés sont nocturnes
- Moins 62% : les pollinisateurs ont une activité réduite de 62% en zones éclairées
- Moins 13 % de fructification par perturbation des pollinisateurs
- 75% des insectes ont disparu en un quart de siècle

## 02

### Argument santé

-Les nuisances lumineuses affectent les écosystèmes car la biodiversité diurne et nocturne a besoin de l'alternance naturelle du jour et de la nuit permettant la synchronisation de l'horloge biologique de tous les êtres vivants (y compris l'Homme).

-L'alternance rythmique veille sommeil est essentielle à la vie et une exposition inappropriée à la lumière artificielle peut donc contribuer à l'altération de la santé physique et/ou mentale des humains et des êtres vivants.

## 03

### Argument sécuritaire

Aucune augmentation de délit : les services de police et de gendarmerie ne constatent pas, lors d'extinctions des communes, d'accroissement de problèmes liés à la sécurité et même diminution de délits et incivilités nocturnes ainsi que l'accidentalité routière. A savoir aussi qu'environ 80 % des cambriolages ont lieu le jour.



### Argument Financier

- 2e poste d'investissement déclaré par les communes (Étude Ademo 2014)
- 37 % du coût de la Facture d'électricité des communes métropolitaines (étude Adem 2014)

04



05

### Argument générationnel

Le ciel nocturne est un élément naturel inaliénable de notre environnement. Il constitue un paysage à part entière qu'il nous appartient de préserver pour les générations futures

06

### Argument légal

L'ANPCEN a fait inscrire les enjeux de nuisances lumineuses dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015 et en 2016, dans la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, reconnaissant désormais les paysages nocturnes comme patrimoine commun de la Nation.

Pour tous ces arguments, notre village a pris comme première mesure éco responsable, la diminution de l'amplitude de l'éclairage nocturne.

Par arrêté municipal, l'extinction des feux se fera à 22h00 (allumage à 18h00 et 6h00).

Notre village souhaite aussi participer au concours des villes et villages étoilés, organisé par L'ANPCEN. A titre d'information, seules deux communes son labellisées dans le Nord et 18 dans le Pas de Calais.

## Conclusion :

Notre but est de **dégager des économies** non négligeables tout en maintenant une certaine sécurité / visibilité nocturne, **en cohérence avec les enjeux climatiques et la préservation de la biodiversité.**

# ▶▶ QUELQUES ACTIONS EN 2020

Pour accompagner nos aînés en cette fin d'année, nous avons distribué des corbeilles de fruits et des repas à domicile qui ont remporté un vif succès.



La réfection de la Route Départementale 136 a eu lieu en septembre.



Les travaux d'aménagement du terrain de loisirs ont commencé en région et se poursuivront à l'arrivée du printemps.



Depuis notre arrivée nous avons eu à déplorer la dégradation de deux vitres du foyer rural, occasionnant un coût de réparations substantiel.

Nous avons donc équipé notre foyer de volets afin d'éviter ce genre de mésaventure.

Cet équipement est l'amarce du projet de réhabilitation de cet endroit qui devrait bientôt pouvoir retrouver son utilisation habituelle et être de nouveau accessible à tous.

Les aménagements de conformité seront bientôt réalisés.





## ▶▶ LE COIN DES ASSOCIATIONS

### L'association des parents et anciens parents d'élèves Elesmes-Mairieux



La présidente et l'ensemble des membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021 dans des conditions difficiles et particulières.

L'APAE vient en aide aux écoles afin d'aider financièrement nos deux écoles pour leur différentes activités ou achats de matériels (activités pédagogiques, goûter de Noël, etc.) L'association a réalisé différentes actions au cours de l'année 2019/2020 (avant le covid)

- Brocante à Mairieux en septembre
- Marché de Noël à Elesmes en novembre
- Passage du père Noël dans les deux communes
- Goûter de Noël dans les deux écoles et cadeaux aux élèves des deux écoles
- La soirée carnaval
- Marché de printemps à Mairieux
- Vente de muguet, rose pour la fête des mères
- Lave auto
- Participation aux fêtes des écoles

L'apape tient à remercier l'ALE pour le don de l'année dernière et l'association de défense de la qualité de la vie à Mairieux pour le don de cette année. Vu les conditions sanitaires actuelles, toutes nos manifestations sont suspendues pour le moment en attendant de vous retrouver dans des jours meilleurs.

Un grand merci aux Elesmoises et Elesmois pour leur accueil tout au long de l'année. Cordialement,

La présidente Mme Hauw et tous les membres.

### Association des Amis pêcheurs de l'étang du moulin

En tout premier lieu l'association tient à présenter ses vœux à toute la population Elesmoise. Les Amis pêcheurs pratiquent leur loisir au sein de l'étang du moulin situé au numéro 2 de la route de Binche.

Nous sommes une trentaine d'actionnaires à se retrouver au bord de l'eau à partir du premier dimanche du mois de mars, quand le temps le permet et pour les plus courageux. L'étang dispose de tables, bancs et parasols pour des pique-niques en famille ou entre amis.

Chaque année, suivant l'état de nos finances, nous rempoissonnons l'étang. Cette année 220 kilos de gardons et 30 kilos de tanches sont venus grossir la population du plan d'eau. Les personnes désireuses de participer à la vie de l'association peuvent nous rejoindre. Le montant de la cotisation annuelle est de 130,00 euros. L'assemblée générale est prévue au cours de ce premier trimestre.

Rendez-vous le dimanche 7 mars 2021 pour les inscriptions et encore bonne année à tous.

### A. D. De. P. S. E. Association Découverte et Défense du Patrimoine, des Saveurs et terroir à Elesmes

Avant toute chose, les membres de l'A. D. De. P. S. E. tiennent à présenter aux Elesmoises et aux Elesmois, leurs meilleurs souhaits de bonne et heureuse année.



L'Estaminet des Saveurs et Traditions, manifestation rassemblant de nombreux artisans de bouche qui gravitent autour de l'arrivée du Beaujolais Nouveau, connaît un succès croissant depuis sa création en novembre 2011.

Cet événement qui devait fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire le samedi 21 novembre 2020, a malheureusement dû être annulé en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Il est néanmoins reporté au samedi 20 novembre 2021, au foyer rural d'Elesmes, comme de coutume

Géry DURIEUX, président  
T 06 89 30 61 89  
Raymonde LE GOAZIQU, vice-présidente  
T 06 84 43 79 22  
wg59@orange.fr

Elesmes, avril 2021 / 9

# ▶▶ LE COIN DES ASSOCIATIONS

## ASSOCIATION INTERCOMMUNALE Manifestations 2020

### Le 9 Février 2020 :

Nouvelle manifestation - Marche de la Chandeleur à Mairieux. Malgré une météo maussade et venteuse, se fut une belle réussite. Un ravitaillement sur le parcours, très apprécié par nos participants. A l'arrivée, crêpes, vin chaud et chocolat chaud les attendaient. Pour une première, une cinquantaine de marcheurs.



*Les manifestations décrites ci-dessous ont été annulées suite à la Crise Sanitaire. Nous espérons que l'an 2021 soit meilleur pour la continuité de notre Association afin de garder le contact amical et convivial de nos Sept Communes*

▶▶ ■ Le 11 Avril 2020 : Nouvelle manifestation - Goûter de Pâques pour les enfants des 7 communes à Vieux-Reng.

(Concours de dessins pour les enfants, pour les parents la pesée d'un gros œuf en chocolat à gagner).

■ Le 26 Avril 2020 : Nouvelle manifestation - Promenade Gourmande à Elesmes.

(Petit questionnaire le long du parcours avec la participation des producteurs locaux).

■ Le 31 Mai 2020 : Nouvelle manifestation - Marché de Printemps à Bersillies. (Ce devait être une belle réussite vu le nombre d'exposants inscrits, 33 au total venant d'un rayon de 100km que nous avons dû rembourser. Fabrication artisanale (du bijou à la charcuterie en passant par la cage aux oiseaux, la couture, les plantes...)

■ Le 5 Juillet 2020 : La Balade Touristique à Mairieux. Le circuit en cours de préparation à la date du 1er confinement. Juste que quelques prises de contact pour le finaliser.

■ Le 29 Novembre 2020 : La Course des Clochers à Villers-sire-Nicole. En Mai nous avons été prévenus de l'annulation du Challenge Hainaut Val de Sambre. Suite au protocole sanitaire imposé par la FFA (Fédération Française d'athlétisme), nous ne pouvions organiser la Course dans les conditions demandées.

A la place un jogging était prévu mais le confinement de la population nous a obligés à annuler ce projet.

Comme chaque année, nous remercions les Maires des Communes pour leur complicité, le prêt des selles et le matériel mis à notre disposition.

Nous aurons une pensée pour Guy Cypryszak et Philippe Delgado, 2 Présidents de Villers-sire-Nicole décédés cette année.



## CALENDRIER 2021

Sous réserve des obligations Gouvernementales et Préfectorales cause crise sanitaire.

■ Marche de la Chandeleur / 7 Février GOONIES-CIAUSSÉE

■ Goûter de Pâques pour les enfants des 7 communes / 3 Avril BETTIGNIES

■ Marché de Printemps / 18 Avril BERSILLIES

■ Les 7 Clochers en Jeu de Piste / 8 Juin ELESMES

■ Balade Touristique d'Anciennes Voitures / 4 Juillet MAIRIEUX

■ Le Monde Agricole s'expose / 28 Août VIEUX-RENG

■ La Course des Clochers / 28 Novembre VILLERS-SIRE-NICOLE

Notre équipe a participé à plusieurs réunions de travail pour organiser une manifestation dans chaque commune afin de créer la convivialité, le partage et de pouvoir satisfaire tout public en variant les activités (agriculture, artisanat, découverte et patrimoine, sport...)

PRENEZ SOIN DE VOUS.

Contacts : 07.87.10.57.98 christian.joris59@orange.fr  
06.82.03.07.42 marie-france.joris@orange.fr



## Club cyclo-marche AVENIR

Le club était composé, en 2020, de 72 membres répartis entre marcheurs et cyclistes. Les marcheurs font leurs sorties autour du village ou dans les environs (berges de Somme, etc, ...), le mercredi après-midi.

Les « cyclos », de tous les niveaux, participent aux brevets des différents clubs du secteur ou font des sorties le dimanche matin. Selon les disponibilités de chacun, ils roulent aussi la semaine sur les routes environnantes ou, pour les quelques vététistes, sur les chemins de nos campagnes.

Pour cette année 2020 particulière, le VTT et la marche du 23 février ont pu se dérouler mais toutes les autres manifestations (brevet route, repas, barbecue, ...) ont été annulées.

Contact : [alain.debrue@wanadoo.fr](mailto:alain.debrue@wanadoo.fr)



## Association LES VERTES ANNÉES

Depuis le dernier article paru dans le journal municipal début 2019, l'association Les Vertes Années a connu des moments difficiles avec la disparition de son président Paul Vermeersch, en juin 2019.

En effet Paul, Président de notre association depuis le 2 juin 2003, nous a quitté le 23 juin 2019. Il a succédé à Gérard Rideloire, président, dès la fondation de l'Association Les Vertes Années, jusqu'en 2003. Le décès de Paul laisse un grand vide et pour l'instant, nous ne l'avons pas remplacé.



L'association reste gérée par le vice-président Christian Walravens et le bureau formé lors de l'assemblée générale du 6 novembre 2018. Les membres de l'association se réunissent tous les mardis après-midi au foyer rural d'Elsmes pour jouer aux cartes et au scrabble. Les amateurs de cartes et scrabble sont les bienvenus, l'ambiance est conviviale!

Le repas annuel de l'association a eu lieu le 9 avril 2019 au restaurant Le Moubugeois.

Les activités de l'année 2020 se sont arrêtées au mois de mars compte tenu du contexte sanitaire.



Nous avons fêté les 90 ans le 11 juin 2019 de Lucienne Bienfait et d'Angèle Bouquiaux ainsi que les 91 ans de Daniel Fauconnier.

Activités Physiques  
adaptées aux CANCERS  
et maladies chroniques



Ne laissez pas la maladie limiter votre vie !  
Pratiquez le sport avec DES PROFESSIONNELS

Pratiquons ensemble  
des activités physiques adaptées  
quelque soit votre âge, votre forme  
en toute sécurité



CONTACTEZ-NOUS  
06 77 42 22 27

[www.association-sport-sante.com](http://www.association-sport-sante.com)



Sport Santé de Sambre Avesnois

Association sport santé de Sambre Avesnois  
13 Rue du Pont de Pierre 52200 ELESMES



## LES NUMÉROS UTILES

- ▶ **GENDARMERIE NATIONALE**  
11 Rue Eugène Mascart BAVAY  
17 ou 03 27 63 12 12
- ▶ **POMPIERS**  
18
- ▶ **APPEL D'URGENCE EUROPEEN**  
112
- ▶ **SAMU**  
15
- ▶ **INFOS CORONAVIRUS**  
0800 130 000
- ▶ **ACCUEIL SANS ABRIS**  
115
- ▶ **SERVICES AUX MALENTENDANTS**  
114
- ▶ **ALLO ENFANCE MALTRAITEE**  
119
- ▶ **ENFANTS DISPARUS**  
116 000
- ▶ **CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE**  
Boulevard PASTEUR  
0 820 25 59 60
- ▶ **CPAM DU HAINAUT**  
24 rue de la Croix  
36 46
- ▶ **DÉCHETTERIE**  
0 800 306 573
- ▶ **RÉUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS**  
20 Boulevard Lamartine  
03 66 32 32 00
- ▶ **MAIRIE ELESMES**  
11 Rue du pont de Pierre  
03 27 68 40 12
- ▶ **COMMUNAUTÉ D'AGGLO**  
01 place du Pavillon  
03 27 53 08 42